

**Deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN-2)**  
**Troisième projet de Cadre d'action**  
*6 octobre 2014*

## **1. DE L'ENGAGEMENT À L'ACTION**

### **1.1 Contexte**

- §1 Globalement, l'état nutritionnel de la population mondiale s'est considérablement amélioré depuis la Conférence internationale sur la nutrition (CIN) de 1992. Aujourd'hui, le nombre de personnes en mesure de satisfaire leurs besoins nutritionnels est plus élevé que jamais. Cependant, le recul de la faim et de la dénutrition a été inégal et intolérablement lent. La prévalence de la sous-alimentation a certes baissé mais elle est encore bien trop élevée, avec plus de 800 millions de personnes souffrant de la faim d'une manière chronique, essentiellement en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.
- §2 La malnutrition chronique (retard de croissance) concerne encore 162 millions d'enfants de moins de 5 ans et la malnutrition aiguë (dépérissement) en concerne 51 millions. En outre, plus de deux milliards de personnes souffrent d'une ou de plusieurs carences en micronutriments.
- §3 Parallèlement à la sous-alimentation et aux carences en micronutriments, la plupart des pays du monde sont confrontés aujourd'hui à la recrudescence du surpoids et de l'obésité qui se déclarent souvent pendant l'enfance et créent un double fardeau en matière de maladies liées à la nutrition. Plus de 500 millions d'adultes sont obèses et l'incidence mondiale des maladies non transmissibles liées à l'alimentation va croissant.
- §4 À l'issue de la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, de nombreux pays ont élaboré et exécuté des stratégies et des plans d'action nationaux pour la nutrition, tenant compte de leurs propres priorités et stratégies en matière de lutte contre la faim et la malnutrition sous toutes ses formes. Cependant, la mise en œuvre et les progrès ont été disparates et souvent décevants, du fait d'un engagement insuffisant, d'une mobilisation imparfaite, de limitations financières, de faibles capacités humaines et institutionnelles et de l'absence de mécanismes permettant de rendre des comptes.
- §5 En attendant, le système alimentaire a poursuivi son évolution marquée par une augmentation de la proportion d'aliments transformés et commercialisés à l'échelle internationale. Les aliments à haute teneur énergétique et riches en matières grasses, en sucre et en sel sont de plus en plus facilement disponibles. Aujourd'hui, l'enjeu fondamental consiste à améliorer durablement la nutrition grâce à la mise en œuvre de politiques cohérentes et d'initiatives mieux coordonnées dans tous les secteurs concernés.

## 1.2. Finalité et objectifs

- §6 Le présent Cadre d'action a pour finalité d'indiquer la marche à suivre pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration politique sur la nutrition adoptée par la deuxième Conférence internationale sur la nutrition tenue à Rome, en Italie, du 19 au 21 novembre 2014. Fondé sur des engagements, des cibles et des objectifs existants, le Cadre d'action propose une série d'options politiques et de stratégies que les gouvernements<sup>i</sup>, agissant en concertation avec d'autres parties prenantes, peuvent intégrer, le cas échéant, dans leurs plans nationaux relatifs à la nutrition, à la santé, au développement et à l'investissement et prendre en compte lors des négociations d'accords internationaux.
- §7 C'est aux gouvernements qu'il incombe au premier chef d'agir au niveau du pays en concertation avec un vaste éventail de parties prenantes, notamment les communautés concernées, c'est pourquoi, les recommandations s'adressent principalement aux chefs de gouvernement. Ils examineront la validité des politiques et des mesures recommandées au regard des besoins et de la situation du pays, ainsi que des priorités nationales et régionales et des dispositions des cadres juridiques. Afin qu'il soit plus facile de rendre des comptes, le Cadre d'action adopte les objectifs mondiaux existants fixés pour 2025, en ce qui concerne l'amélioration de la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant<sup>ii</sup> et la réduction des facteurs de risque de maladies non transmissibles<sup>iii</sup>.

## 2. CRÉER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE À L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES CONTRIBUANT EFFICACEMENT À L'AMÉLIORATION DE LA NUTRITION

- §8 La concrétisation du droit à l'alimentation et le recul de la malnutrition sous toutes ses formes passent par la mise en place d'un environnement politique favorable stable et une meilleure gouvernance des systèmes alimentaires, des systèmes de services de santé et des systèmes connexes. Les principales conditions sont les suivantes:
- volonté politique de donner la priorité aux approches favorisant une amélioration de la nutrition et impulsion de la part des autorités en ce sens, et solide gouvernance de la nutrition à l'échelle nationale;
  - adoption de politiques, stratégies et programmes efficaces et cohérents et mise en place d'une coopération intersectorielle fructueuse pour traiter les facteurs structurels et les causes de la malnutrition ainsi que ses effets;
  - accroissement et amélioration de l'alignement des investissements publics et privés à l'appui de la réalisation des objectifs établis en matière de nutrition;

- renforcement et maintien des capacités humaines et institutionnelles permettant d'agir efficacement, notamment pour concevoir et gérer des politiques et des programmes et suivre et évaluer les résultats obtenus et les investissements dans le domaine de la nutrition;
- allocation de ressources nationales et internationales en fonction des capacités économiques de chaque pays afin de garantir un régime alimentaire sain à toute la population, et tout particulièrement aux différentes étapes de la vie où les individus sont les plus vulnérables sur le plan nutritionnel;
- participation de partenaires fiables et confiants, prêts à aligner leurs intérêts et à créer et entretenir des interactions sans exclusive;
- évaluations publiques régulières et systématiques des progrès accomplis afin d'améliorer la transparence mutuelle et l'efficacité ainsi que l'utilisation des ressources;
- appui international en faveur de la gouvernance nationale de la nutrition et normes convenues à l'échelle internationale en ce qui concerne les approches favorables à l'amélioration de la nutrition.

### **Mesures recommandées aux fins de la création d'un environnement favorable à l'action**

1. Encourager l'engagement politique et la participation sociale aux fins de l'amélioration de la nutrition au niveau du pays, en recourant à la concertation sur les politiques et à la sensibilisation. (R1)
2. Élaborer – ou réviser, le cas échéant – et chiffrer les plans nationaux pour la nutrition, harmoniser les politiques des différents ministères et organismes lorsque ces politiques ont des incidences sur la nutrition et renforcer les cadres juridiques et les capacités stratégiques dans le domaine de la nutrition. (R2)
3. Aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, renforcer ou établir, le cas échéant, dans l'ensemble de l'administration des mécanismes de gouvernance nationaux intersectoriels réunissant plusieurs parties prenantes, pour superviser la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes et autres investissements relatifs à la nutrition. Il peut être nécessaire de mettre en place des plateformes de ce type à différents niveaux et il convient de les assortir de solides mécanismes de prévention des fraudes et des conflits d'intérêts. (R3)
4. Favoriser un investissement responsable et durable dans la nutrition, notamment au niveau national avec des financements locaux; générer des ressources supplémentaires au moyen d'outils de financement novateurs, inciter les partenaires du développement à accroître l'aide publique au développement affectée à la nutrition et encourager les investissements privés comme il convient. (R4)

5. Améliorer la disponibilité, la qualité, la quantité, la couverture et la gestion des systèmes d'information multisectoriels relatifs à l'alimentation et à la nutrition pour améliorer l'élaboration des politiques et la transparence. (R5)
6. Promouvoir la collaboration entre pays, notamment la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, ainsi que la mise en commun d'informations relatives à la nutrition, l'alimentation, les technologies, la recherche, les politiques et les programmes. (R6)
7. Renforcer la gouvernance de la nutrition et coordonner les politiques, les stratégies et les programmes des organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies dans le cadre de leurs mandats respectifs. (R7)

### **3. POLITIQUES ET PROGRAMMES ENVISAGEABLES POUR AMÉLIORER LA NUTRITION DANS TOUS LES DOMAINES**

§9 La lutte contre toutes les formes de malnutrition est renforcée par une vision commune et une approche plurisectorielle qui comprennent des interventions concertées, cohérentes, équitables et complémentaires au sein des systèmes alimentaires et agricoles et dans les domaines de la santé, de la protection sociale, de l'éducation et du commerce, entre autres, et prévoit de s'attaquer d'une manière efficace et innovante non seulement aux manifestations extrêmes de la malnutrition, mais aussi au double fardeau de la malnutrition. Différentes options seront adoptées en fonction des pays concernés, conformément aux priorités et aux besoins nationaux, les enjeux et les projets répondant à tout un éventail de besoins selon les différents groupes de population, notamment les femmes et les enfants.

#### **3.1. Des systèmes alimentaires durables pour favoriser des régimes sains**

§10 Le type d'aliments produits, et la manière dont ceux-ci sont transformés, négociés, vendus au détail et commercialisés au long de la chaîne d'approvisionnement ont une influence sur l'environnement d'ensemble et sur les possibilités et les conditions collectives qui conditionnent les choix des personnes en matière d'aliments et de boissons et en fin de compte, leur état nutritionnel. Certes, il est crucial de pouvoir relayer des informations relatives aux choix diététiques alimentaires et d'éduquer les consommateurs en la matière, mais ces derniers doivent également être en mesure de décider par eux-mêmes grâce à des environnements alimentaires porteurs. Les environnements alimentaires qui favorisent des régimes sûrs, variés et sains sont particulièrement importants pour les groupes vulnérables, plus limités par le manque de ressources.

- §11 Ainsi, il est essentiel d'adopter une approche axée sur les systèmes alimentaires – de la production en passant par la transformation, l'entreposage, le transport, la commercialisation, la vente au détail jusqu'à la consommation – pour améliorer les régimes et la nutrition; en effet, les interventions isolées n'ont que des effets limités.
- §12 Étant donné que les systèmes alimentaires sont devenus de plus en plus complexes et qu'ils influencent fortement la capacité des consommateurs de se ménager un régime alimentaire sain, il convient de trouver des solutions innovantes en matière de systèmes alimentaires, ce qui permettra d'assurer à chacun un accès à des régimes durables, équilibrés et sains. Au nombre de ces solutions doivent figurer la disponibilité, la facilité d'accès et l'offre à un prix abordable d'une série de céréales, de légumineuses, de légumes, de fruits, d'aliments provenant des eaux et de la terre et contenant en quantité suffisante des macronutriments (glucides, lipides et protéines), des fibres et des micronutriments essentiels (vitamines et minéraux), conformément aux recommandations de la FAO et de l'OMS; en outre, ces aliments doivent pouvoir être produits et consommés de manière durable<sup>iv</sup>.
- §13 Dans l'ensemble, le système alimentaire contient un mélange varié de chaînes d'approvisionnement traditionnelles et modernes. Les unes et les autres présentent des risques mais ouvrent aussi des possibilités en matière de nutrition. Pour assurer un développement humain équitable, il est crucial d'investir dans les populations autochtones, autrement dit il convient de favoriser le développement économique rural, avec un meilleur accès au transport, à l'énergie moderne et à l'information. Les agriculteurs de subsistance et les agriculteurs familiaux, dont la plupart sont des femmes et ont rarement accès à des intrants essentiels et aux marchés, peuvent être engagés plus efficacement pour répondre aux besoins locaux en matière de nutrition; les producteurs commerciaux, quant à eux, sont essentiels pour stabiliser l'approvisionnement mondial et les prix, et pour appliquer des pratiques durables à grande échelle.
- §14 Les interventions tenant compte des considérations d'égalité entre les sexes, y compris les pratiques agricoles qui permettent de gagner du temps et les applications de la technologie alimentaire qui augmentent les revenus des femmes, ont de fortes répercussions sur les dépenses et la consommation alimentaires des ménages. Il est également important de renforcer le contrôle exercé par les femmes sur des ressources comme les revenus, la terre, les intrants agricoles et la technologie.
- §15 Ces dernières années, les catastrophes naturelles et celles provoquées par les hommes, les situations d'urgence, les conflits et les chocs ont connu une augmentation, tant du point de vue de leur fréquence que de leur intensité. Il est nécessaire de favoriser la résilience afin d'empêcher une nouvelle détérioration de l'état nutritionnel des populations affectées par les crises, et la nutrition est un élément clé du renforcement de cette résilience, que ce soit au niveau des

communautés ou des personnes. Pour assurer cette résilience, il faut que des interventions préventives et curatives soient mises en œuvre et s'attaquent aux causes sous-jacentes de la malnutrition avant, pendant et après les crises.

§16 Le changement climatique affecte la production et la productivité, ce qui a des répercussions directes sur les régimes alimentaires et la nutrition, les revenus des petits agriculteurs, ainsi que la volatilité des prix des produits alimentaires. Par conséquent, les systèmes alimentaires eux-mêmes ont un impact majeur sur l'environnement, d'autant plus que certains systèmes de production alimentaire contribuent grandement aux émissions de gaz à effet de serre<sup>v</sup>. Pour une plus grande efficacité et une durabilité renforcée des systèmes alimentaires, il convient de réduire les pertes de produits alimentaires et le gaspillage. Ainsi, il est urgent de développer des systèmes alimentaires plus durables en encourageant une production alimentaire et des pratiques de consommation durables.

### **Mesures recommandées à l'appui de systèmes alimentaires durables pour des régimes sains**

1. Réévaluer les politiques et les investissements nationaux et intégrer des objectifs de nutrition dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes alimentaires et agricoles, à l'appui de la sécurité alimentaire et pour favoriser des régimes sains. (R8)
2. Renforcer la production alimentaire et la transformation des aliments sur le plan local, notamment au niveau des petits exploitants et des agriculteurs familiaux en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes, tout en reconnaissant qu'un commerce efficient et efficace est essentiel à la réalisation d'objectifs nutritionnels. (R9)
3. Favoriser la diversification des cultures, y compris les cultures traditionnelles sous-exploitées, une production de fruits et légumes plus abondante, et une production adéquate de produits d'origine animale le cas échéant, en appliquant des méthodes de production alimentaire et de gestion des ressources naturelles durables. (R10)
4. Améliorer les techniques et les infrastructures d'entreposage, de conservation, de transport et de distribution afin de réduire l'insécurité alimentaire saisonnière, les pertes d'aliments et d'éléments nutritifs et le gaspillage. (R11)
5. Mettre en place et renforcer des institutions, des politiques, des programmes et des services visant à raffermir la résilience de l'approvisionnement alimentaire dans les zones exposées aux crises, y compris les zones affectées par le changement climatique. (R12)

6. Élaborer, adopter et adapter, si nécessaire, des directives internationales à l'appui de régimes alimentaires sains. (R13)
7. Encourager la réduction progressive des graisses trans produites industriellement, du sucre, du sel et des acides gras saturés dans les aliments et les boissons, et l'ajout de nutriments essentiels le cas échéant. (R14)
8. Envisager la mise en place d'instruments régulateurs et d'application volontaire – comme des politiques d'étiquetage, des mesures d'incitation ou de dissuasion économiques – pour créer un environnement alimentaire favorable à des régimes sains. (R15)
9. Établir des normes relatives aux aliments ou aux éléments nutritifs visant à donner accès à des régimes sains et à l'eau potable dans des structures publiques comme les hôpitaux, les crèches, les lieux de travail, les universités, les écoles, les services d'alimentation et de restauration, les bureaux de l'administration publique et les prisons, et encourager la mise en place de dispositifs favorisant l'allaitement au sein. (R16)

### **3.2. Commerce et investissements internationaux**

- §17 Le commerce et les investissements étant devenus de plus importants pour les systèmes alimentaires, les accords de commerce et d'investissement ont une incidence sur le fonctionnement du système alimentaire aux niveaux mondial, régional, national et local; ils influent sur les prix, la disponibilité, l'accès et la consommation des produits alimentaires ainsi que sur la nutrition, la sécurité alimentaire et les options en matière de régimes alimentaires.
- §18 Il est essentiel qu'il y ait une cohérence entre les politiques commerciales et les politiques nutritionnelles. Les politiques commerciales doivent favoriser et assurer une souplesse suffisante pour permettre la mise en œuvre de politiques et de programmes nutritionnels efficaces. Si le commerce a sensiblement accru la disponibilité des aliments et parfois l'accès des personnes à l'alimentation, il ne faut pas que les politiques et les accords commerciaux aient une incidence négative sur le droit à l'alimentation. L'application de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce doit favoriser la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et aider les États Membres à respecter leur obligation de promouvoir, de réaliser et de protéger le droit à l'alimentation.

## **Mesures recommandées en matière de commerce et d'investissements internationaux**

1. Encourager les gouvernements, l'Organisation mondiale du commerce, les organismes des Nations Unies, les programmes et les fonds et d'autres organisations internationales à identifier des possibilités de réaliser des objectifs mondiaux en matière d'alimentation et de nutrition, par le biais de politiques de commerce et d'investissement. (R17)
2. Améliorer la disponibilité, la facilité d'accès et l'accessibilité économique de l'approvisionnement alimentaire au moyen d'accords commerciaux et déployer tous les efforts pour veiller à ce que ces accords n'aient pas d'incidence négative sur le droit à l'alimentation dans d'autres pays<sup>vi</sup>. (R18)

### **3.3 Éducation nutritionnelle<sup>vii</sup> et information sur la nutrition**

§19 Le savoir et l'instruction permettent à chacun de choisir en connaissance de cause une alimentation et un style de vie sains, d'améliorer la façon de nourrir les nourrissons et les jeunes enfants et d'en prendre soin, et d'adopter un comportement favorisant l'hygiène et la bonne santé. Le changement de style de vie et de comportement constitue un objectif important de l'éducation nutritionnelle. Celle-ci peut aussi contribuer à réduire les gaspillages de nourriture et favoriser l'utilisation durable des ressources. Les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les promoteurs d'une bonne nutrition doivent montrer l'exemple et contribuer à promouvoir les changements de style de vie souhaités, y compris au moyen de services sanitaires et agricoles, de connaissances et de compétences en matière d'alimentation et de nutrition intégrées aux programmes des écoles primaires et secondaires, et de réglementations portant sur les assertions relatives aux éléments nutritifs et à la santé.

### **Mesures recommandées en matière d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition**

1. Mettre en œuvre des interventions d'éducation nutritionnelle et d'information sur la nutrition axées sur les directives nationales relatives aux régimes alimentaires et sur des politiques cohérentes en matière d'alimentation et de régimes alimentaires, grâce à un renforcement des programmes scolaires, à la mise en place de modules d'éducation nutritionnelle au sein des services sanitaires, agricoles et de protection sociale, à l'organisation d'interventions au niveau des communautés et à la diffusion d'informations sur les points de vente, y compris pour ce qui est de l'étiquetage. (R19)



2. Renforcer les compétences et les capacités en matière de nutrition de manière à pouvoir mener des activités d'éducation nutritionnelle, notamment pour les intervenants de première ligne, les travailleurs sociaux, le personnel chargé de la vulgarisation agricole, les enseignants et les professionnels de la santé. (R20)
3. Mener des campagnes de «marketing social» adéquates et mettre en œuvre des programmes de communication autour des changements de style de vie de manière à promouvoir l'activité physique, la diversification des régimes alimentaires, la consommation d'aliments riches en micronutriments comme les fruits et légumes, y compris les aliments traditionnels locaux - en tenant compte des aspects culturels -, une meilleure nutrition des enfants et des mères, et enfin des méthodes d'allaitement et une supplémentation alimentaire appropriés, ciblés et adaptés aux différents publics et aux différentes parties prenantes du système alimentaire. (R21)

### **3.4 Protection sociale**

- §20 En 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a préconisé la mise en place d'une protection sociale universelle, à partir d'une protection de base, ou «protection sociale minimale». Compte tenu des progrès limités et irréguliers observés en termes de recul de la pauvreté, de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et étant donné que les perspectives actuelles de croissance sur les plans de l'économie et de l'emploi sont peu encourageantes dans la majeure partie du monde, il sera nécessaire d'assurer une protection sociale généralisée pour éliminer la pauvreté et la malnutrition sous toutes leurs formes.
- §21 Des mesures de protection sociale comme des distributions de nourriture, des transferts d'espèces et des programmes d'alimentation scolaire peuvent augmenter les revenus et renforcer la résilience. En général, le fait de cibler les femmes permet d'obtenir des résultats plus importants au niveau des ménages. Associés aux services de santé qui conviennent, des programmes de protection sociale judicieusement conçus peuvent se traduire par les améliorations suivantes: diversification de l'alimentation, consommation d'aliments plus riches en éléments nutritifs et amélioration des régimes alimentaires grâce à un accès renforcé à l'alimentation et une meilleure utilisation des aliments, ce qui entraîne une amélioration de l'état nutritionnel des personnes, notamment au sein des ménages à faible revenu.
- §22 Ces mesures peuvent considérablement renforcer la résilience des petits producteurs pendant les périodes de crise et augmenter la production et la productivité, à la fois sur l'exploitation et hors exploitation, compte tenu des contextes et des capacités des marchés locaux.

## **Mesures recommandées en matière de protection sociale**

1. Incorporer des objectifs nutritionnels dans les programmes de protection sociale et dans les filets de sécurité de l'assistance humanitaire. (R22)
2. Utiliser des distributions d'espèces et de produits alimentaires, y compris des programmes d'alimentation scolaire et d'autres formes de protection sociale au bénéfice des populations vulnérables afin d'améliorer les régimes alimentaires grâce à un meilleur accès à des aliments acceptables du point de vue culturel et adéquats du point de vue nutritionnel à l'appui de régimes sains. (R23)

### **3.5 Systèmes de services de santé solides et résilients**

§ 23 Pour une mise en œuvre efficace des interventions concernant directement la nutrition, ainsi que pour la prévention et le traitement des maladies susceptibles d'aggraver les problèmes liés à la nutrition, il est nécessaire que les systèmes de services de santé nationaux soient renforcés dans un souci d'équité et avec, comme fil conducteur, la pleine réalisation du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible.

### **Mesures recommandées aux fins de l'établissement de systèmes de services de santé solides et résilients**

1. Renforcer les systèmes de services de santé et promouvoir la couverture universelle des soins de santé, en misant plus particulièrement sur les soins de santé primaires, afin que les systèmes sanitaires nationaux puissent lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes et notamment satisfaire aux besoins spécifiques des groupes vulnérables. (R24)
2. Assurer une meilleure intégration des actions en faveur de la nutrition dans les systèmes de services de santé grâce à des stratégies de renforcement appropriées dans divers domaines: ressources humaines, encadrement et gouvernance, financement, prestation de services, fourniture de médicaments essentiels, information et suivi. (R25)
3. Dans le cadre de programmes de santé, assurer l'exécution d'interventions directes en matière de nutrition et d'actions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition qui soient accessibles à tous. (R26)

#### **3.5.1 Exécution d'interventions directes en matière de nutrition<sup>viii</sup>**

§24 Lors de l'élaboration de politiques et de programmes visant à s'attaquer aux problèmes de nutrition, il est impératif d'accorder une attention particulière à la nutrition des mères, des nourrissons et des jeunes enfants. Différents groupes d'âges, identifiés dans le cadre de l'approche fondée sur le cycle de vie, doivent

mobiliser une attention particulière, mais il est capital d'assurer une nutrition convenable pendant les 1 000 premiers jours de vie car cette période est décisive pour la survie, la santé et le développement de l'individu sur le long terme. Des interventions concernant directement la nutrition doivent être intégrées et mises en œuvre en concomitance avec des interventions tenant compte de cet aspect.

### ***Allaitement naturel***

§25 L'allaitement au sein constitue l'un des meilleurs moyens d'améliorer les chances de survie de l'enfant et de promouvoir la croissance et le développement d'un enfant en bonne santé. L'allaitement maternel exclusif<sup>ix</sup> dans les six premiers mois de vie permet d'assurer une nutrition adéquate, abordable, acceptable, satisfaisante et facilement accessible de manière durable. Il contribue à la jouissance du meilleur état de santé possible au sens de la Convention relative aux droits de l'enfant.

### **Mesures recommandées pour promouvoir, protéger et faciliter la pratique de l'allaitement naturel**

1. Mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et le Plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, en allouant des financements suffisants à cet effet. (R27)
2. Adapter et appliquer, dans le cadre de la législation nationale, le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel et les résolutions connexes adoptées ultérieurement par l'Assemblée mondiale de la santé. (R28)
3. Mettre en œuvre des politiques et des pratiques propres à assurer une meilleure protection aux mères qui travaillent, y compris en réformant le droit du travail, le cas échéant<sup>x</sup>. (R29)
4. Mettre en œuvre des politiques, des programmes et des actions visant à faire en sorte que les services de santé puissent promouvoir, protéger et faciliter l'allaitement maternel, y compris dans le cadre de l'initiative Hôpitaux amis des bébés. (R30)
5. Créer, au moyen d'activités de sensibilisation, d'éducation et de renforcement des capacités, un environnement porteur dans lequel les hommes, en particulier les pères, s'occupent activement de leurs nourrissons et jeunes enfants et partagent cette responsabilité avec les mères. En parallèle, renforcer l'autonomisation des femmes dans leur rôle de mères en leur offrant un soutien et des informations utiles, et améliorer leur santé et leur état nutritionnel tout au long de leur existence. (R31)

6. Veiller à ce que les politiques et les pratiques mises en œuvre dans les situations d'urgence et les crises humanitaires encouragent, protègent et facilitent l'allaitement au sein. (R32)

### ***Dépérissement***

§26 Les enfants souffrant de dépérissement grave seraient en moyenne 11 fois plus exposés à une mort précoce que les enfants en bonne santé<sup>1</sup>. Le dépérissement modéré et le dépérissement grave peuvent être combattus au moyen d'une approche communautaire de la lutte contre la malnutrition, consistant à dispenser un traitement et à sensibiliser la communauté afin d'assurer la détection précoce et le traitement rapide de cet état. Or, aujourd'hui, les enfants émaciés qui bénéficient d'un traitement dispensé par les services de santé ne sont pas plus de 14 pour cent au niveau mondial.

### **Mesures recommandées pour lutter contre le dépérissement**

1. Adopter des politiques et des mesures et mobiliser les financements nécessaires afin que le traitement du dépérissement soit plus largement accessible grâce à une approche communautaire de lutte contre la malnutrition aiguë et pour améliorer la gestion intégrée des maladies de l'enfant. (R33)
2. Intégrer la préparation aux catastrophes et aux situations d'urgence dans les politiques et les programmes pertinents. (R34)

### ***Retard de croissance***

§27 Le retard de croissance chez l'enfant demeure l'un des principaux défis à relever au niveau mondial pour assurer un meilleur développement humain. Il résulte d'interactions complexes entre les influences de l'individu, du ménage, de l'environnement et des milieux socioéconomique, politique et culturel.

### **Mesures recommandées pour lutter contre le retard de croissance**

1. Mettre en place des politiques et renforcer les interventions pertinentes afin d'améliorer la nutrition et la santé maternelles, depuis le stade de l'adolescence jusqu'aux périodes de grossesse et de lactation. (R35)
2. Élaborer des politiques, des programmes et des stratégies en matière de santé, afin de promouvoir une alimentation optimale du nourrisson et du jeune enfant, en particulier l'allaitement exclusif au sein pendant les six premiers mois, suivi d'une période d'alimentation d'appoint suffisante (entre six et 24 mois). (R36)

## ***Excès pondéral et obésité chez l'enfant***

§28 Les enfants présentant un excès pondéral et ceux qui souffrent d'obésité sont plus susceptibles de connaître de graves problèmes de santé: diabète de type 2, hypertension artérielle, asthme et autres problèmes respiratoires, troubles du sommeil et maladies du foie, par exemple. Ils peuvent aussi souffrir de troubles psychologiques connexes, allant d'une faible estime de soi à la dépression et à l'isolement social. L'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant contribuent également à accroître les risques à l'âge adulte: obésité, maladies non transmissibles, décès prématuré et invalidité. Des mesures visant à prévenir et à réduire l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant doivent accompagner celles qui s'attaquent aux problèmes liés à la dénutrition.

### **Mesures recommandées pour lutter contre l'excès pondéral et l'obésité chez l'enfant**

1. Fournir des conseils en matière d'alimentation aux femmes enceintes pour favoriser une prise de poids saine et une nutrition adéquate. (R37)
2. Améliorer l'état nutritionnel et la croissance de l'enfant, notamment en s'attaquant au problème de l'exposition de la mère à l'offre commerciale d'aliments d'appoint facilement accessibles et en améliorant les programmes d'alimentation complémentaire à l'intention des nourrissons et des jeunes enfants. (R38)
3. Réglementer la commercialisation des produits alimentaires et des boissons non alcoolisées destinés aux enfants conformément aux recommandations de l'OMS. (R39)
4. Créer un environnement porteur qui encourage l'activité physique pour lutter contre la sédentarité dès les premiers stades de la vie. (R40)

## ***Anémie chez la femme en âge de procréer***

§29 L'anémie ferriprive, qui est le trouble nutritionnel le plus courant et le plus répandu dans le monde, est particulièrement préjudiciable à la santé et au bien-être des femmes. Elle accroît le risque de problèmes chez la mère et le nouveau-né. L'échec de la lutte contre l'anémie condamne des millions de femmes à une santé et une qualité de vie dégradées, limite le développement et la capacité d'apprentissage de générations d'enfants et sape la productivité économique de communautés et de nations entières.

## **Mesures recommandées pour le traitement de l'anémie chez la femme en âge de procréer**

1. Améliorer l'apport de micronutriments en encourageant la consommation d'aliments riches en nutriments, et plus particulièrement en fer, si besoin, et en recourant à des stratégies de fortification et de complémentation, et promouvoir une alimentation saine et diversifiée. (R41)
2. Fournir aux femmes enceintes une complémentation quotidienne en fer et en acide folique dans le cadre de soins prénatals; et fournir aux femmes une complémentation intermittente en fer et en acide folique pendant le cycle menstruel, lorsque la prévalence de l'anémie est de 20 pour cent ou plus, ainsi qu'un traitement vermifuge, le cas échéant. (R42)

### **3.5.2 Exécution d'interventions sanitaires ayant une incidence sur la nutrition**

- §30 Outre les interventions visant directement à améliorer la nutrition, les systèmes de services de santé doivent aussi mettre en œuvre des interventions ayant une incidence sur la nutrition, en misant notamment sur la promotion de la santé, la prévention des infections et leur traitement et l'amélioration de la santé génésique chez la femme.
- §31 Les accès fréquents de maladies infectieuses, telles que les infections intestinales aiguës, constituent une cause importante de dénutrition chez l'enfant, qui contribue à expliquer que l'on puisse quand même observer des cas de dénutrition infantile dans des populations où la sécurité alimentaire est généralement de règle. Les maladies infectieuses, telles que le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose et certaines maladies tropicales négligées, favorisent la forte prévalence de l'anémie ferriprive et de la dénutrition dans certaines zones. Les infestations vermineuses peuvent altérer l'état nutritionnel en provoquant des saignements internes et des diarrhées et en induisant une mauvaise absorption des éléments nutritifs. Elles peuvent aussi entraîner une perte d'appétit qui, à son tour, est susceptible de se traduire par une réduction des apports en nutriments.
- §32 L'accès aux services de santé génésique, notamment la planification familiale, est crucial si l'on veut que toutes les femmes puissent améliorer leur santé et celle de leurs enfants et briser ainsi le cycle intergénérationnel de la malnutrition sous toutes ses formes. La grossesse chez les adolescentes est associée à un risque plus élevé de mortalité et morbidité maternelles, de parturition d'un enfant mort-né, de décès néonatal, de naissance prématurée et d'insuffisance pondérale à la naissance. Les femmes qui ont des grossesses très rapprochées risquent davantage de souffrir d'anémie maternelle et d'accoucher avant terme ou de mettre au monde des bébés présentant une insuffisance pondérale à la naissance.

## Mesures recommandées dans les services de santé pour améliorer la nutrition

1. Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à garantir à tous l'accès à des moustiquaires imprégnées d'insecticide et leur utilisation et à faire en sorte qu'un traitement préventif contre le paludisme soit donné aux femmes enceintes dans les zones où le risque de transmission de cette maladie est de modéré à élevé. (R43)
2. Assurer le déparasitage périodique de tous les enfants d'âge scolaire dans les zones endémiques. (R44)
3. Mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à améliorer l'aptitude des services de santé à prévenir et traiter les maladies infectieuses<sup>xi</sup>. (R45)
4. Fournir une complémentation en zinc pour réduire la durée et atténuer la gravité des épisodes diarrhéiques et en éviter la répétition chez l'enfant. (R46)
5. Mettre en œuvre des politiques et des stratégies visant à garantir à toutes les femmes l'accès à des services de santé génésique et à leur fournir des informations visant à déconseiller la grossesse chez l'adolescente et à encourager l'espacement des naissances. (R47)

### 3.6 Eau, assainissement et hygiène

- §33 L'eau est une ressource limitée qui joue un rôle essentiel dans le système alimentaire, depuis la production jusqu'à la consommation. L'agriculture et la production vivrière absorbent plus des deux tiers des prélèvements d'eau douce<sup>2</sup>. Une meilleure utilisation des ressources en eau et leur conservation, ainsi que d'autres mesures propres à réduire le gaspillage et les pertes de produits alimentaires, y compris l'eau, sont nécessaires pour en assurer la durabilité.
- §34 L'accès à l'eau potable et à des installations sanitaires appropriées est reconnu comme étant un droit humain<sup>xii</sup> dont la concrétisation est essentielle pour prévenir les maladies diarrhéiques et améliorer ainsi la nutrition.
- §35 La diarrhée est la deuxième cause principale de mortalité chez l'enfant de moins de cinq ans et le manque d'eau potable, associé à de mauvaises conditions d'assainissement et d'hygiène, constitue un facteur de risque majeur.
- §36 Plus d'un milliard de personnes pratiquent encore la défécation en plein air<sup>3</sup>. En accord avec l'appel mondial relatif à l'assainissement, les efforts doivent se concentrer sur l'amélioration de l'hygiène, la modification des normes sociales, la gestion améliorée des déchets humains et des eaux usées et l'élimination radicale de la pratique de la défécation en plein air d'ici à 2025<sup>4</sup>.

## Mesures recommandées en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène

1. Mettre en œuvre des politiques et des programmes misant sur des approches participatives pour améliorer la gestion de l'eau dans les secteurs de l'agriculture et de la production alimentaire<sup>xiii</sup>. (R48)
2. Investir dans l'accès universel à l'eau de boisson potable et s'engager à atteindre cet objectif, avec la participation de la société civile et l'appui de partenaires internationaux, le cas échéant. (R49)
3. Mettre en œuvre des politiques et des stratégies misant sur des approches participatives pour assurer à tous un accès à des conditions d'assainissement satisfaisantes<sup>xiv</sup> et promouvoir des pratiques favorisant une bonne hygiène, notamment le lavage des mains avec du savon. (R50)

### 3.7. Sécurité sanitaire des aliments et résistance aux antimicrobiens

- §37 Pour parvenir à améliorer la nutrition d'une manière significative, il faut intégrer la question de la sécurité sanitaire des aliments dans le programme d'action mondial relatif à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Les problèmes liés à la sécurité sanitaire des aliments évoluent en permanence, parallèlement à l'évolution des systèmes alimentaires, et mettent en danger l'état nutritionnel des populations, en particulier les catégories vulnérables telles que les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants. Les aliments contaminés par des matières chimiques ou biologiques dangereuses, y compris les polluants environnementaux, sont à l'origine d'un grand nombre de maladies, allant de la diarrhée au cancer, et nuisent directement et indirectement à la vie, à la santé et à l'état nutritionnel des consommateurs<sup>5</sup>.
- §38 La morbidité associée à la diarrhée, la dysenterie et les autres maladies entériques – induites par des aliments nocifs, de l'eau contaminée et de mauvaises conditions d'assainissement – n'a guère reculé au cours des dernières décennies. Dans certains pays en développement, l'alimentation expose chroniquement les enfants aux aflatoxines, qui sont cancérigènes et, de plus, contribuent probablement au retard de croissance.
- §39 Aujourd'hui, la résistance aux antimicrobiens suscite des préoccupations croissantes dans le monde entier. L'utilisation de produits antimicrobiens est indispensable à la protection de la santé et du bien-être des hommes et des animaux ainsi qu'au maintien des moyens d'existence des producteurs de denrées alimentaires, mais leur usage irraisonné a créé des risques croissants de résistance aux antimicrobiens qui menacent les êtres humains et les environnements agroécologiques. Pour s'attaquer à la résistance aux antimicrobiens, il faut donc adopter une approche multisectorielle «Une seule santé», laquelle soulève des problèmes considérables s'agissant d'appliquer des normes et des directives



reconnues à l'échelle internationale dans le cadre des politiques et des mesures nationales qui conviennent<sup>xv</sup>.

### **Mesures recommandées en ce qui concerne la sécurité sanitaire des aliments et la résistance aux antimicrobiens**

1. Élaborer, établir, mettre en œuvre ou renforcer, le cas échéant, des systèmes de contrôle des produits alimentaires, notamment en révisant et en modernisant la législation et les réglementations nationales relatives à la sécurité sanitaire des aliments, pour faire en sorte que, dans toute la filière alimentaire, les producteurs et les fournisseurs d'aliments fassent preuve de responsabilité. (R51)
2. Participer activement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius relatifs à la nutrition et à la sécurité sanitaire des aliments et appliquer au niveau national les normes adoptées à l'échelle internationale. (R52)
3. Adhérer et participer activement aux réseaux internationaux pour mettre en commun les informations relatives à la sécurité sanitaire des aliments, et notamment pour gérer les situations d'urgences<sup>6</sup>. (R53)
4. Sensibiliser les parties prenantes concernées aux problèmes posés par la résistance aux antimicrobiens et mettre en œuvre des mesures multisectorielles permettant de lutter contre ce phénomène, notamment l'emploi raisonné des produits antimicrobiens en médecine vétérinaire et en médecine humaine. (R54)
5. Élaborer et appliquer des directives nationales relatives à l'utilisation prudente des produits antimicrobiens chez les animaux destinés à la production alimentaire, conformément aux normes de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), afin de réduire l'utilisation non thérapeutique des produits antimicrobiens et de mettre fin à leur utilisation en tant qu'agents de croissance. (R55)

## **4. SUITE DONNÉE À LA DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION**

### **4.1. Approbation par l'Assemblée générale des Nations Unies**

§40 Les résultats de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition seront présentés à l'Assemblée générale des Nations Unies pour approbation. L'approbation de l'Assemblée générale signifie qu'il existe à haut niveau une volonté politique de s'attaquer dans tous les secteurs aux défis liés à la nutrition et garantit la mobilisation d'un vaste éventail d'organisations, programmes et fonds des Nations Unies, ainsi que de diverses organisations internationales et régionales, pour concrétiser les engagements pris dans la Déclaration politique et appuyer la mise en œuvre des mesures recommandées dans le présent Cadre d'action, dans les

limites des mandats respectifs de chaque organisme. L'engagement de l'Assemblée générale des Nations Unies facilitera aussi l'intégration des questions de nutrition lors de l'élaboration et de la réalisation des objectifs de développement durable pour l'après-2015 et l'établissement de liens plus directs avec ces processus.

#### **4.2 Calendrier de la mise en œuvre du Cadre d'action**

§41 Les mesures recommandées dans le Cadre d'action seront mises en œuvre sur une période de dix ans (2016-2025), conformément à ce qui est indiqué dans la Déclaration politique.

#### **4.3 Mécanismes relatifs à l'obligation de rendre des comptes**

§42 Il est essentiel de mettre en place des mécanismes de responsabilisation efficaces pour faire en sorte que les engagements pris dans la Déclaration politique soient honorés, qu'il y ait un suivi des progrès accomplis et que les populations puissent demander des comptes aux responsables, aux décideurs et aux institutions.

#### **Recommandations concernant l'obligation de rendre des comptes**

1. Les gouvernements sont encouragés à fixer des objectifs en matière de nutrition, ainsi que des objectifs d'étape, qui soient cohérents avec le calendrier de mise en œuvre (2016-2025) et les objectifs mondiaux relatifs à la nutrition et aux maladies non transmissibles établis par l'Assemblée mondiale de la Santé. Les gouvernements sont invités à inclure – dans les cadres de suivi nationaux – des indicateurs convenus à l'échelle internationale ayant trait aux résultats obtenus en matière de nutrition (pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs nationaux), à l'exécution des programmes de nutrition (notamment la couverture des interventions) et à l'environnement politique lié à la nutrition (notamment les arrangements institutionnels, les capacités et les investissements dans le domaine de la nutrition)<sup>xvi</sup>. Dans toute la mesure possible, il faut que le suivi soit réalisé par l'intermédiaire de mécanismes existants. (R56)
2. La FAO et l'OMS produiront conjointement, en étroite collaboration avec d'autres organisations, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres organisations régionales et internationales compétentes, le cas échéant, des rapports sur la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration politique. Les rapports seront fondés sur les autoévaluations des pays ainsi que sur les informations mises à disposition par l'intermédiaire d'autres mécanismes de notification et de responsabilisation (par exemple, rapports d'autoévaluation du mouvement Scaling Up Nutrition (SUN), rapports présentés à la FAO et à l'Assemblée mondiale de la Santé et le Rapport mondial sur la nutrition). (R57)

3. Les organes directeurs de la FAO et de l'OMS et les autres organisations internationales concernées sont invités à envisager d'inscrire la présentation de rapports relatifs à l'ensemble des suites données à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition à l'ordre du jour des réunions ordinaires des organes directeurs de la FAO et de l'OMS, notamment les conférences régionales de la FAO et les comités régionaux de l'OMS, si possible tous les deux ans. Les directeurs généraux de la FAO et de l'OMS sont aussi invités à transmettre ces rapports à l'Assemblée générale des Nations Unies comme il convient. (R58)

## RÉFÉRENCES

1. OMS. Global Nutrition Targets 2025: Reduce and maintain childhood wasting to less than 5%. Policy Brief. Genève. OMS, 2014.  
[http://www.who.int/nutrition/globaltargets\\_wasting\\_policybrief.pdf](http://www.who.int/nutrition/globaltargets_wasting_policybrief.pdf)
2. L'eau dans un monde qui change. Troisième rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau. Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)/Earthscan, 2009.
3. OMS/Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) 2014. Progress on Drinking Water and Sanitation – 2014 Update. Organisation mondiale de la santé: Genève
4. Le 21 mars 2013, le Vice-Secrétaire général des Nations Unies a lancé un appel à l'action en faveur de l'assainissement.  
[http://www.wfuna.org/sites/default/files/resources/dsg\\_sanitation\\_two-pager\\_final.pdf](http://www.wfuna.org/sites/default/files/resources/dsg_sanitation_two-pager_final.pdf)
5. Initiative OMS pour estimer la charge mondiale des maladies d'origine alimentaire.  
[http://www.who.int/foodsafety/fs\\_management/No\\_05\\_FBD\\_July08\\_fr.pdf](http://www.who.int/foodsafety/fs_management/No_05_FBD_July08_fr.pdf)
6. Réseau international FAO/OMS des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) [http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/infosan/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/infosan/en/)

## NOTES

<sup>i</sup> Il est entendu que le terme «gouvernement» englobe l'Union européenne et les autres organisations régionales, s'agissant des affaires relevant de leur compétence.

<sup>ii</sup> 1) réduire de 40 pour cent le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance; 2) réduire de 50 pour cent l'anémie chez les femmes en âge de procréer; 3) réduire de 30 pour cent l'insuffisance pondérale à la naissance; 4) pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en surcharge pondérale; 5) porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 pour cent; 6) réduire et maintenir au-dessous de 5 pour cent l'émaciation chez l'enfant.

<sup>iii</sup> 1) réduction de 30 pour cent de l'apport en sel; 2) arrêt de la recrudescence de l'obésité chez l'adolescent et l'adulte.

<sup>iv</sup> L'apport énergétique doit être équilibré par rapport à la consommation d'énergie entraînée. Des données probantes indiquent que la teneur totale en lipides ne devrait pas excéder 30 pour cent de l'apport énergétique total, de manière à éviter une prise de poids néfaste pour la santé; il convient d'opérer un changement de consommation de matières grasses en abandonnant les graisses saturées au profit des graisses non saturées et en éliminant les graisses trans industrielles; en outre, pour se ménager un régime alimentaire sain, il faut limiter la consommation de sucres libres à moins de 10 pour cent de l'énergie totale. Pour obtenir des effets encore plus salutaires en termes de santé, il est d'ailleurs recommandé de réduire cette consommation à moins de 5 pour cent de l'énergie totale. Le fait de maintenir la consommation de sel à moins de 5 grammes par jour contribue à prévenir l'hypertension et réduit le risque de maladies cardiaques et d'attaques chez les adultes.

<sup>v</sup> Les deux principaux effets de l'agriculture sur la composition de l'atmosphère et le climat sont dus au déboisement et à l'élevage – lesquels sont liés en grande partie à la production et la consommation de produits alimentaires. Le potentiel de en matière de fixation biologique du carbone est compromis par le travail du sol. Voir FAOSTAT. Émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole Avril 2014.

<sup>vi</sup> Libellé du document UNGA A/RES/68/177, par. 25.

<sup>vii</sup> Le terme "éducation nutritionnelle" englobe les aspects suivants: promotion, sensibilisation, directives, information, éducation, communication, conseil, renforcement de l'aptitude à choisir, éducation des consommateurs, communication sur le changement de comportement et "marketing social".

<sup>viii</sup> L'OMS a mis au point un ensemble d'interventions directes spécifiques qui permettent d'améliorer efficacement la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant. Voir *Essential Nutrition Actions: Improving maternal, newborn, infant and young child health and nutrition*. OMS, 2013.

<sup>ix</sup> L'allaitement naturel satisfait aux quatre piliers de la sécurité alimentaire.

<sup>x</sup> Comme spécifié dans la Convention n° 183 sur la protection de la maternité de l'Organisation internationale du travail et dans la recommandation 191 correspondante.

<sup>xi</sup> Y compris la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, la vaccination contre la rougeole et le traitement par antibiotiques des infections urinaires féminines.

<sup>xii</sup> Les principaux traités internationaux reconnaissant explicitement que tout être humain a droit à l'eau sont la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes de 1979 (Art.14[2]) et la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 (Art. 24). Les principales déclarations politiques à ce sujet ont été délivrées en 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

<sup>xiii</sup> Notamment avec la réduction du gaspillage d'eau dans le contexte de l'irrigation, les stratégies d'usages multiples de l'eau (y compris les eaux usées) et l'utilisation plus judicieuse des technologies qui conviennent.

<sup>xiv</sup> Y compris en réalisant concrètement des évaluations des risques et en mettant en œuvre des pratiques de gestion, s'agissant de l'assainissement et de l'utilisation sans danger des eaux usées.

<sup>xv</sup> Ainsi, la FAO, l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et la Commission du Codex Alimentarius ont pris la tête de plusieurs initiatives.

[http://www.fao.org/ag/againfo/home/fr/news\\_archive/2011\\_Vet2011.html](http://www.fao.org/ag/againfo/home/fr/news_archive/2011_Vet2011.html)

[http://www.who.int/foodsafety/areas\\_work/antimicrobial-resistance/en/](http://www.who.int/foodsafety/areas_work/antimicrobial-resistance/en/)

<http://www.oie.int/fr/pour-les-medias/amr-fr/> Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens, CAC/RCP 61-2005, [http://www.codexalimentarius.org/download/standards/10213/CXP\\_061f.pdf](http://www.codexalimentarius.org/download/standards/10213/CXP_061f.pdf); Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, CAC/GL 77-2011,

[http://www.codexalimentarius.org/download/standards/11776/CXG\\_077f.pdf](http://www.codexalimentarius.org/download/standards/11776/CXG_077f.pdf)

<sup>xvi</sup> Les cadres de suivi peuvent être élaborés en s'inspirant du Cadre mondial de suivi concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, et du cadre de suivi du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles, ainsi que des indicateurs de suivi de la sécurité alimentaire (prévalence de la dénutrition (FAO), échelle des expériences de l'insécurité alimentaire et autres indicateurs largement utilisés).